

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Septembre 2018**

**OBJET : Provence Tourisme : subventions d'investissement.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer à l'agence de développement et de réservation touristique Provence Tourisme, au titre de l'année 2018, les subventions d'investissement suivantes :
  - 175 000 € pour son propre équipement,
  - 100 000 € pour pérenniser et faire évoluer le système d'information touristique départemental (SITD),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec Provence Tourisme, une convention relative à chaque subvention, selon le modèle-type prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité  
Mesdames MILON, CALLET, BERNASCONI, BIAGGI,  
Messieurs GAZAY, PERRIN, PAYAN  
ne prennent pas part au vote

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**